



Circulaire 7086

du 08/04/2019

Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Organisation du module administratif de la formation à la fonction de directeur dans l'enseignement fondamental et secondaire de plein exercice pour les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 10/04/2019 au 25/04/2019
	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Module administratif de la formation à la fonction de directeur dans l'enseignement fondamental et secondaire de plein exercice pour les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
-----------------------	--

Mots-clés	Formation – Directeurs – Module administratif – Fondamental - Secondaire
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
	Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Jacques LEFEBVRE, Directeur général.

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Ilham CHOUGRANI	Direction de la Carrière Ilham CHOUGRANI	02/413.33.72 /ilham.chougrani@cfwb.be

Objet : Organisation du module administratif de la formation à la fonction de directeur dans l'enseignement fondamental et secondaire de plein exercice pour les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous informer du lancement des inscriptions au module administratif de la formation à la fonction de directeur dans l'enseignement fondamental et secondaire de plein exercice.

Peuvent s'inscrire aux formations (article 8 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection), les membres du personnel qui répondent aux conditions suivantes :

- 1° être membre du personnel directeur et enseignant ;
- 2° être nommé à titre définitif dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une fonction donnant accès à la fonction de chef d'établissement ;
- 3° être porteur d'un titre requis pour l'exercice d'une fonction donnant accès à la fonction de promotion considérée ;
- 4° être porteur du titre spécifique lorsqu'il est exigé pour la fonction de promotion considérée ;
- 5° exercer une fonction comprenant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes ;
- 6° compter l'ancienneté de service et l'ancienneté de fonction suivantes :
 - pour l'accès à une fonction de sélection, respectivement quatre ans et deux ans ;
 - pour l'accès à une fonction de promotion, six ans ;
- 7° ne pas avoir encouru une peine disciplinaire au cours des cinq années précédentes ;
- 8° avoir reçu au moins la mention « bon » au dernier bulletin de signalement.
- 9° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires, d'un rapport défavorable tel que visé aux articles 75ter ou 91duodécies de l'arrêté royal du 22 mars 1969.

Ces modules de formation de 30h chacun seront organisés par l'Institut d'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Fléron.

Les membres du personnel qui souhaitent prendre part à ces formations sont invités à remplir le formulaire repris sur le site internet suivant :

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/brevets/>

Après avoir rempli ce formulaire, les candidats recevront un courriel contenant un lien leur permettant de confirmer leur inscription pour le **25 avril** au plus tard. Les candidats devront ensuite envoyer une copie de leur carte d'identité ainsi que le règlement d'ordre intérieur, dont ils auront visé la dernière page pour approbation, par lettre recommandée à l'adresse reprise ci-dessous pour le **25 avril** au plus tard. Tout oubli entraînera de facto le refus du candidat.

Institut d'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Fléron

**9 rue Charles Delière
4623 FLERON**

Les membres du personnel remplissant les conditions de participation seront convoqués par mail aux formations et une confirmation leur sera également adressée par courrier postal.

Demande de dispense(s)

Les candidats qui souhaitent solliciter une dispense pour le suivi et la certification d'un ou plusieurs modules de formation, notamment parce qu'ils ont suivi et réussi d'autres formations similaires, doivent envoyer le formulaire joint en annexe dûment complété et accompagné de tout document probant à l'adresse suivante :

**Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles
Boulevard 20-22
1000 Bruxelles
Bureau 2G 55**

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Mme Ilham CHOUGRANI (02/413.33.72, ilham.chougrani@cfwb.be).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance de l'ensemble des membres du personnel susceptibles d'être intéressés par les formations précitées.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Jacques LEFEBVRE

Directeur général

Demande de dispense à la formation à la fonction de directeur

Demande de dispense en application de l'article 26, § 2 du décret du 02/02/2007 fixant le statut des directeurs

Demande de dispense

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Matricule :

Domicilié.....sollicite la dispense du suivi et de l'épreuve du module administratif / pédagogique / relationnel de la formation à la fonction de directeur.

Je joins en annexe tout document de nature à fonder ma demande de dispense.

Date :

Signature

